



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM MARSEILLE CASTELLANE 4 BOULEVARD BAILLE 13006 MARSEILLE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Khaled NOUI, gérant de la société ACRB, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 31 BOULEVARD ELIE CORRADI 13240 SEPTEMES LES VALLONS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Khaled NOUI
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10278 08980 00021265201 37 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 février 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Adrien PASTORE
Chargé d'Affaires Professionnels
adrien.pastore@creditmutuel.fr

JST06